

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.06.2021

Rev. Index : 1.1

Date de révision: 18.06.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **hth easiflo BRIQUETTE**

Code du produit 1611_hth_eabr

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 - ANNEXE VI - Classification chimique internationale calcium hypochlorite

UFI: 9CH6-40D5-A00T-94RG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit

PC8 Produits biocides

PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau

Emploi de la substance / de la préparation Traitement de l'eau - Agent de chloration solide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Innovative Water Care, LLC

1400 Bluegrass Lakes Pkwy, Alpharetta,

GA 30004 - U.S.A.

1200 Lower river Road, P.O. Box 800

Charleston, Tennessee 37310-0800 - U.S.A.

Innovative Water Care SA Holding (Pty) Ltd

PO BOX 150

NCP CHLOORKOP FACTORY SITE

Hytors Street - CHLOORKOP

KEMPTON PARK 1620

SOUTH AFRICA

INNOVATIVE WATER CARE Ltd

The Studios - Colorado Way - Castleford - West Yorkshire -

WF10 4TA - UNITED KINGDOM

Telephone: +44 (0) 1924 792909

eu.sds@sigurawater.com

INNOVATIVE WATER CARE EUROPE

BP 219 - 37402 Amboise Cedex - FRANCE

phone : +33 (0)2 47 23 43 00

fax : +33 (0)2 47 23 12 21

eu.sds@sigurawater.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Europe >>> NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 670

France - INRS - Numéro ORFILA : 01 45 42 59 59

Suisse - Pour tout renseignement d'ordre médical, numéro d'urgence du Tox Info Suisse "145" (+41 44 251 51 51).

Africa & Middle East >>> NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 671

N.AMERICA >>> ACEAN (Arch Chemicals Emergency Action Network) - Tel. +1 423 780 2970}

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS03 flamme au-dessus d'un cercle

Ox. Sol. 2 H272 Peut aggraver un incendie; comburant.



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 2)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.06.2021

Rev. Index : 1.1

Date de révision: 18.06.2021

Nom du produit hth easiflo BRIQUETTE

(suite de la page 1)



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS03 GHS05 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hypochlorite de calcium

Mentions de danger

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.
- P220 Ne pas fumer.
- P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P264 Se laver soigneusement après manipulation.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
- P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Eau.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient hermétiquement fermé.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Indications complémentaires:

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

EUH206 EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit est exempt de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds ou de formaldéhyde.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

FR

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.06.2021

Rev. Index : 1.1

Date de révision: 18.06.2021

Nom du produit hth easiflo BRIQUETTE

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique: Substances

Impuretés et adjuvants de stabilisation:

CAS: 471-34-1 EINECS: 207-439-9 Reg.nr.: 01-2119486795-18-XXXX	carbonate de calcium	
CAS: 10043-52-4 EINECS: 233-140-8 Numéro index: 017-013-00-2 Reg.nr.: 01-2119494219-28-XXXX	chlorure de calcium	⚠ Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319
CAS: 1305-62-0 EINECS: 215-137-3	dihydroxyde de calcium	⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335
CAS: 10137-74-3 EINECS: 233-378-2	chlorate de calcium	⚠ Ox. Sol. 2, H272
CAS: 7647-14-5 EINECS: 231-598-3 Reg.nr.: 01-2119485491-33-XXXX	chlorure de sodium	

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants dangereux:

CAS: 7778-54-3 EINECS: 231-908-7 Numéro index: 017-012-00-7	hypochlorite de calcium ⚠ Ox. Sol. 2, H272; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); ⚠ Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: 1 % ≤ C < 5 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 3 % Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 3 %	50-<100%
---	--	----------

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales :

Ammener les sujets à l'air frais

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

après inhalation : En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau :

Rincer à l'eau chaude

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (15) et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Consulter immédiatement un médecin.

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dyspnée

Toux

Etat maladif

Troubles gastro - intestinaux

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Jet d'eau

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

(suite page 4)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.06.2021

Rev. Index : 1.1

Date de révision: 18.06.2021

Nom du produit hth easiflo BRIQUETTE

(suite de la page 3)

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Poudre d'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO)
Gaz hydrochlorique (HCl)
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité :

Porter un vêtement de protection totale
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec en fûts très bien fermés
Bien dépoussiérer.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Manipulation :



NE JAMAIS MELANGER A AUCUN AUTRE PRODUIT
NE JAMAIS DISSOUDRE AVANT USAGE

Préventions des incendies et des explosions:

La matière / le produit est un stimulant de feu à l'état sec
Tenir des appareils de protection respiratoire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine
Ne pas entreposer le produit dans un endroit où la température moyenne quotidienne dépasse 35 °C. Un entreposage à des températures supérieures pourrait entraîner une décomposition rapide, le dégagement de chlore gazeux et une chaleur suffisante pour enflammer des produits combustibles.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les matières inflammables
Ne pas conserver avec les agents de réduction
Ne pas stocker avec des acides.

Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR
(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.06.2021

Rev. Index : 1.1

Date de révision: 18.06.2021

Nom du produit hth easiflo BRIQUETTE

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Protection respiratoire :

Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard

Protection respiratoire en cas de fortes concentrations

Filtre P2.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc chloroprène

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :



Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps :

Tablier

Bottes

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

Forme :

granulés

Couleur :

blanc

Odeur :

de chlore

Seuil olfactif:

Non déterminé.

valeur du pH:

11,5

Modification d'état

Point de fusion :

100 °C (decomp.)

Point d'ébullition :

non déterminé

Point éclair:

non applicable

Inflammabilité (solide, gazeux) :

Non déterminé.

(suite page 6)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.06.2021

Rev. Index : 1.1

Date de révision: 18.06.2021

Nom du produit hth easiflo BRIQUETTE

(suite de la page 5)

Température de décomposition :	170 - 180 °C
Auto-imflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion :	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
Pression de vapeur :	Non applicable.
Densité :	non déterminée
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:	217 g/l
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
Viscosité :	
dynamique :	Non applicable.
cinématique :	Non applicable.
Teneur en solvants :	
Teneur en substances solides :	100,0 %
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Ne pas entreposer dans un endroit où la température moyenne journalière dépasse les 35 °C.

En cas d'exposition à une température excessive, le produit pourrait subir une décomposition rapide, avec dégagement de chlore gazeux et d'une chaleur suffisante pour enflammer des substances combustibles.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines

Réactions aux agents d'oxydation puissants

NE JAMAIS MELANGER CE PRODUIT AVEC UN CHLORE ORGANIQUE (Trichloro ou Dichloro) DANS LE MÊME RECIPIENT

Réactions au contact de matières combustibles

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

10.6 Produits de décomposition dangereux:

gaz/vapeurs toxiques

chlore

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Nocif en cas d'ingestion.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 7778-54-3 hypochlorite de calcium

Oral	LD50	850 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LD50	1.300 mg/cm3 (rat)

Effet primaire d'irritation :

de la peau :

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.06.2021

Rev. Index : 1.1

Date de révision: 18.06.2021

Nom du produit hth easiflo BRIQUETTE

(suite de la page 6)

des yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires :

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

CAS: 7778-54-3 hypochlorite de calcium

Oral	LC50 - 96 hrs	0,088 mg/l (poisson lune bluegill)
		0,16 mg/l (truite arc-en-ciel)
	LC50 - 48 hrs	0,11 mg/l (daphnées magna)

12.2 Persistance et dégradabilité Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques :

Remarque : Très toxique chez les poissons.

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Très toxique pour organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés :

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

UN1748

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

1748 HYPOCHLORITE DE CALCIUM EN MÉLANGE SEC, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

IMDG

CALCIUM HYPOCHLORITE MIXTURE, DRY, MARINE POLLUTANT

IATA

CALCIUM HYPOCHLORITE MIXTURE, DRY

(suite page 8)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.06.2021

Rev. Index : 1.1

Date de révision: 18.06.2021

Nom du produit hth easiflo BRIQUETTE

(suite de la page 7)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



**Classe
Étiquette**

5.1 (O2) Matières comburantes.
5.1

IMDG



**Class
Label**

5.1 Matières comburantes.
5.1

IATA



**Class
Label**

5.1 Matières comburantes.
5.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

14.5 Dangers pour l'environnement:

Polluant marin :

Marquage spécial (ADR):

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indice Kemler :

No EMS :

Segregation groups

Stowage Category

Stowage Code

Segregation Code

III
Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : hypochlorite de calcium
Oui
Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)
Attention: Matières comburantes.
50
F-H,S-Q
Hypochlorites
D
SW1 Protected from sources of heat.
SW11 Cargo transport units shall be shaded from direct sunlight. Packages in cargo transport units shall be stowed so as to allow for adequate air circulation throughout the cargo.
SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
SG38 Stow "separated from" SGG2-ammonium compounds.
SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides
SG53 Stow "separated from" liquid organic substances
SG60 Stow "separated from" SGG16-peroxides

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport :

ADR

Quantités exceptées (EQ):

Quantités limitées (LQ)

Quantités exceptées (EQ)

Catégorie de transport

Code de restriction en tunnels

E2
5 kg
Code: E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g
3
E

IMDG

Limited quantities (LQ)

Excepted quantities (EQ)

5 kg
Code: E1
Maximum net quantity per inner packaging: 30 g
Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g

(suite page 9)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.06.2021

Rev. Index : 1.1

Date de révision: 18.06.2021

Nom du produit hth easiflo BRIQUETTE

"Règlement type" de l'ONU:

(suite de la page 8)
UN 1748 HYPOCHLORITE DE CALCIUM EN MÉLANGE SEC, 5.1, III,
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (UE) No 528/2012

A utiliser de préférence avant : voir date sur emballage
TP2

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO

P8 LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS

E1 Danger pour l'environnement aquatique

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales :

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction Rubrique(s) ICPE concernée(s) : 4440

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Ox. Sol. 2: Matières solides comburantes – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**